

## Le Comportement du musulman

Louanges à Allah .

Dans le célèbre hadith de l'ange Jibrîl d'après Omar Ibn Khattab (qu'Allah soit satisfait de lui) : **« Un jour, alors que nous étions assis auprès de l'envoyé d'Allah, se présenta un homme vêtu d'habits d'une blancheur resplendissante, et aux cheveux très noirs. On ne pouvait distinguer sur lui aucune trace de voyage, alors que personne d'entre nous ne le connaissait. Il prit place face au Prophète. Il plaça ses genoux contre les siens, et posa les paumes de ses mains sur ses cuisses, puis il demanda sur l'islam, sur la foi , puis sur l'hissan : "informe-moi sur la bienfaisance" Le Prophète ﷺ répliqua : "La bienfaisance consiste à adorer Allah comme si tu le voyais, car si tu ne le vois pas, certes, Lui te voit." »**

**Les compagnons se sont étonnés de cette homme qui questionne le Prophète puis confirme ses dires. Le Prophète ﷺ dit ensuite : " ô Omar, sais- tu qui m'a interrogé ?" non, répondit Omar, Allah et Son messager sont plus savants." "Cet homme était l'ange Jibrîl. Il est venu pour vous enseigner votre religion." »**

Le serviteur d'Allah doit vivre dans cet état d'hissan en sachant que Allah le voit dans ses œuvres apparentes et cachés et cela ne peut se produire qu'avec sincérité dans les adorations et en respectant l'honneur des musulmans.

Comme il est venu des le hadith où le Prophète ﷺ demanda aux compagnons si ils savaient qui est celui qui est en faillite ; puis Il ﷺ leurs dit : **« C'est celui qui vient au Jour du jugement avec des prières, des journées de jeunes, des aumônes, un grands nombres de bonnes actions mais il a insulté un tel, mangé les biens de celui-ci, frappé celui-là. Chacun prendra de ses bonnes actions pour compenser l'injustice subit dans ce bas-monde. Et si il n'a plus de bonnes actions alors les péchés de la personne ayant subit l'injustice seront sur la balance de l'injuste, voilà le vrai perdant. »**

Donc cette adoration d'Allah implique aussi les droits du musulman, car fait parti de la bienfaisance d'aimer pour son frère ce que l'on aime pour soi-même comme dans la parole du Prophète ﷺ : **« Aucun de vous ne sera "véritablement" croyant tant qu'il n'aimera pas pour son frère ce qu'il aime pour lui même »** Le droit du musulman sur chacun d'entre nous est que l'on souhaite le bien pour lui, sans jalousie, ni concurrence. La meilleur chose que l'on peut souhaiter c'est bien cette foi, et la pratique de cet religion.

Il faut donc obéir à Allah est respecter les droits, parmi ceux-là les liens de parentés, Allah dit : **﴿ Si vous vous détournez, ne risquez-vous pas de semer la corruption sur terre et de rompre vos liens de parenté ? Ce sont ceux-là qu'Allah a maudits, a rendu sourds et a rendu leurs yeux aveugles ﴾**